



2026 / 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - KALIAKODAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

EXCUSÉS : GUILLARD Paul
JAY Hélène
MORARD Ghislaine

Date de Convocation :
5 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 20

Madame Aurore BRUNOD est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Adoption des budgets primitifs 2026 – Budget Assainissement

Le Président résume les orientations générales du budget Assainissement et procède à leur lecture par chapitre

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 898 048.10 €	1 898 048.10 €
Investissement	1 932 989.38 €	1 932 989.38 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2322-1, L2312-2 à L2312-14, et L5211-
Vu les instructions budgétaires M49,
Vu l'avis des commissions finances des 15 et 26 janvier 2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif Assainissement 2026 tel que présenté.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
20			1 Dominique COLLIARD

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

La secrétaire de séance,

Aurore BRUNOD

Le Président,

André POINTET